Basilique Saint-Pierre : célébration de la messe selon le rite extraordinaire

Publié le 20 octobre 2009
3 minutes

Sauf avis contraire, les articles, coupures de presse, communiqués ou conférences
que nous publions ici n'émanent pas des membres de la FSSPX et ne peuvent donc être considérés comme reflétant la position officielle de la Fraternité Saint-Pie X

Zenit du 20 octobre 2009

Au terme d'un congrès sur le Motu proprio « Summorum Pontificum »
ROME, Mardi 20 Octobre 2009 (ZENIT.org) – Dimanche 18 octobre, pour la première fois depuis la réforme liturgique, une messe a été célébrée dans la basilique Saint-Pierre selon le rite extraordinaire en latin.
La messe, célébrée dans la chapelle de l'adoration eucharistique par Mgr Raymond Leo Burke, préfet du tribunal suprême de la Signature apostolique, a conclu le 2 congrès sur le Motu proprio « Summorum Pontificum », qui s'est déroulé à Rome du 16 au 18 octobre.
Mgr Guido Pozzo, récemment nommé par le pape secrétaire de la Commission pontificale « Ecclesia Dei », chargée du dialogue avec la Fraternité saint Pie X, fondée par Mgr Marcel Lefebvre, a aussi participé à la messe.
La chapelle n'a pas pu accueillir tous ceux qui voulaient participer à la messe et a été totalement remplie par 70 prêtres et quelque 400 personnes.
Après la messe, les participants au congrès se sont réunis place Saint-Pierre pour réciter l'Angélus avec le pape, qui leur a adressé un salut spécial en italien.
Le Congrès intitulé « Un grand don pour toute l'Eglise » a analysé l'application du Motu proprio « Summorum Pontificum » sur l'utilisation de la liturgie romaine précédent la réforme de 1970.
La rencontre, qui s'est déroulée à la Casa Bonus Pastor, a été organisée par 'Jeunes et Tradition" et par 'Amitié sacerdotale Summorum Pontificum".
La journée de samedi s'est conclue par le chant du 'Te Deum" et par la bénédiction eucharistique de la part de Mgr Camille Perl, vice-président émérite de la Commission 'Ecclesia Dei".
En inaugurant le congrès, l'organisateur, le père Vincenzo Nuara O.P., a constaté les difficultés que rencontrent ceux qui veulent appliquer le Motu proprio.
« Les hommes d'Eglise peuvent-ils refuser la Messe dans le rite extraordinaire ? », a demandé le père Nuara. « Si c'est le cas, c'est un grand problème pour l'Eglise. Mais souvent, là où les évêques et les curés la refusent, cela pousse les jeunes (laïcs et prêtres) à l'aimer et à la pratiquer. Il y a donc de grands signes d'espérance, en particulier de nouvelles vocations pour la messe en rite extraordinaire », a-t-il ajouté.
Selon un sondage Doxa, en Italie, 63% des catholiques pratiquants assisteraient régulièrement (au moins une fois par mois) à la messe dans le rite extraordinaire si les évêques et les curés appliquaient le Motu proprio.
Cette recherche, commandée par l'Association Paix Liturgique et par le site Internet Messa in latino, a été présentée au cours du congrès et a été conduite sur les Italiens qui se disent catholiques, soit 76 % de la population.
Sur la base de ces résultats, seuls 58 % des catholiques italiens a entendu parler de l'introduction de

la liturgie traditionnelle par Benoît XVI.
Concernant ceux qui sont informés du Motu Proprio, 71 % considèrent normal que les deux formes liturgiques, celle ordinaire et celle extraordinaire, puissent être célébrées dans les paroisses.
In Zenit du 20 octobre 2009